



Salaire et période d'essai dans le cadre d'un cdi

Par **Charline**, le 14/12/2009 à 13:16

Bonjour,

Je viens de trouver un travail en tant que secrétaire administrative des ventes.
Le contrat serait un CDI ayant une période d'essai de 2 mois renouvelables sur 1 mois (3 mois au total).

Ce qui me paraît bizarre c'est que la gérante m'impose une période d'essai payée au smic, et un salaire qui sera négociable à la fin des 3 mois mais pas avant. Elle me promet une augmentation de salaire (1700/1800 brut) si je fais du bon travail, seulement aujourd'hui, je n'ai aucune garantie de ce qu'elle m'affirme.

Elle ne veut pas entendre parler de négociation de salaire avant les 3 mois

Je commence mon premier jour demain.

je voulais savoir si cette façon de procéder était légale ou non, et que dois-je faire pour avoir la garantie de salaire au delà des trois mois?

Merci